

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66-146/SPCG accordant à Mme Vve Georges Gleyze la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Diibouti quartier 7 (titre foncier n° 932)

n° 66-146/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 novembre 1967

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1967

Date du numéro
1 janvier 1967

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à Mme Vve Georges Gleyze, commerçante, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 3.500 mètres carrés, sise à Djibouti, quartier 7, et immatriculée au Livre foncier sous le no 932 . La mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies a la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.